

Fiches « Initiatives et expériences
régionales en faveur de la
biodiversité »

NOTE EXPLICATIVE

1 Contexte : un besoin de partage d'initiatives et d'expériences

Pour bien agir, il est indispensable de bien connaître. En écologie, les connaissances naturalistes (espèces, milieux, écosystèmes, relations entre ces différentes entités) sont indispensables. Elles sont à corréler avec la connaissance des acteurs du territoire qui agissent pour et avec lui, mais aussi avec la biodiversité qu'il abrite. Considérée comme un territoire très riche, notamment par la diversité des paysages et des milieux qu'elle renferme, la région Nouvelle-Aquitaine l'est aussi par le nombre d'acteurs impliqués dans la biodiversité et des initiatives mises en œuvre pour la préserver.

Pour favoriser le développement d'actions, il peut simplement suffire de faire mieux connaître les nombreuses initiatives développées dans les territoires, visant à protéger, gérer, restaurer ou valoriser la biodiversité. Pour encourager les actions positives sur la biodiversité, il faut pouvoir partager les retours d'expériences, les difficultés rencontrées et les solutions apportées.

C'est dans cet objectif que se place l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) qui souhaite ainsi valoriser les initiatives et expériences régionales ainsi que les acteurs qui en sont à l'origine. Elle se tourne donc vers vous, en tant que porteurs de projets en faveur de la biodiversité, pour construire un répertoire en ligne d'initiatives régionales.

2 Objectifs des fiches initiatives et expériences

La réalisation des fiches initiatives vise plusieurs objectifs :

- Identifier et valoriser des initiatives ou expériences régionales en faveur de la biodiversité,
- Faire connaître la diversité des acteurs qui portent de telles actions,
- Favoriser la reproductibilité des actions entreprises, sur d'autres territoires et par d'autres acteurs.

Les fiches initiatives concernent la biodiversité au sens large, c'est-à-dire « l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, êtres humains, champignons, bactéries, virus, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, et, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie » (Ministère de la Transition écologique et solidaire). Cela comprend la biodiversité domestique comme la biodiversité sauvage, la biodiversité remarquable autant que la biodiversité ordinaire, etc.

3 Méthodologie pour la construction des fiches

L'ARB NA vous met à disposition un modèle de fiche à renseigner de la manière la plus complète possible. En fonction du contenu, et dans un souci d'harmonisation entre les différentes fiches du répertoire disponible sur son site Internet, l'ARB NA se réserve la possibilité d'un travail de réécriture conjoint avec vous. Avant sa mise en ligne, vous relirez et validerez la fiche.

Les « initiatives », au sens du répertoire, regroupent les actions et les projets (qui peuvent regrouper plusieurs actions). Dans le cas où le projet n'est pas finalisé dans sa globalité, il est tout à fait possible de valoriser une ou plusieurs des actions qu'il comporte. Elle(s) doit(vent) être finalisée(s), montrer un premier bilan et, si possible, des résultats au moment de la rédaction de la fiche. Le paragraphe présentant le contexte rappellera le projet auquel l'action est rattachée.

Les critères attendus pour la rédaction des fiches et leur intégration dans le répertoire sont les suivants :

- La biodiversité doit être la ligne directrice de l'initiative proposée ou l'un des axes principaux de sa mise en œuvre. De plus, les initiatives ou expériences présentées doivent explicitement être en faveur de la préservation, de la restauration, de la gestion ou de la valorisation de la biodiversité,

- L'initiative doit être mise en œuvre sur le territoire néo-aquitain et par des acteurs néo-aquitains (cela inclut les organismes nationaux ayant des antennes ou succursales en Nouvelle-Aquitaine),
- L'initiative doit être réalisée au moment de la rédaction des fiches, présenter un premier bilan/retour d'expérience et offrir, si possible, des résultats,
- L'initiative doit se traduire par une action concrète,
- Les événements (sorties, manifestations, salons, etc.) ainsi que les programmes de recherche ne pourront pas être valorisés.

D'autre part, afin de soutenir au maximum les initiatives qui manquent aujourd'hui de relais de communication ou de porter à connaissance à l'échelle régionale, les initiatives doivent aller au-delà d'obligations réglementaires (ex : mesure compensatoire obligatoire) ou d'une description des missions courantes de la structure pilote (ex : gestion courante d'un espace protégé).

Elles doivent apporter une plus-value aux missions relatives au cœur de métier de la structure en développant, par exemple, une méthode de travail ou des partenariats, en répondant à une politique territoriale, en créant des outils, etc.

4 Structure des fiches

Les fiches comprennent les informations suivantes :

- Une description de l'action (contexte, objectifs, missions développées),
- Un bilan (résultats, difficultés rencontrées, solutions envisagées, perspectives),
- Un témoignage apportant des conseils,
- Les coordonnées de la personne référente et de sa structure,
- Le nom des structures impliquées.

5 Qui peut participer à ce répertoire ?

Tout type de public.

Les porteurs de projet susceptibles de mettre en œuvre des actions ou des projets en faveur de la biodiversité sont très diversifiés. Nous prenons en considération aussi bien les acteurs professionnels (collectivités, associations ou fédérations, établissements publics, structures socio-professionnelles, entreprises, organismes de recherche ou de l'enseignement, etc.) que les citoyens.